



Réseau des professionnels en Centres culturels asbl

rue du Couvent, 4 B-6810 JAMOIGNE

tél/fax : 061/ 29 29 19

courriel : astrac@centresculturels.be

www.astrac.be

numéro d'entreprise 0447.235.722

**Procès verbal de l'Assemblée générale
du 19 mai 2015
au Centre culturel de l'arrondissement de Huy
(projet à soumettre à l'accord de l'AG)**

Présents : Pierre Anthoine (Centre culturel de Tubize), Lucien Barel (Les Chiroux - Liège), Marie Bauwens (Centre culturel de Perwez), Valérie Bodart (Centre culturel de Ciney), Audrey Bonhomme (Centre culturel régional de Verviers), Marc Bouille (Centre culturel de Saint-Georges), Didier Caille (Centre culturel régional du Centre - La Louvière), Régis Cambron (Centre culturel de Sivry-Rance), Vanille Chais (Centre culturel de Leuze), Jean-Pierre Clinckx (Centre culturel de Nassogne), Justine Constant (Coopération culturelle régionale de l'arrondissement de Liège), Laetitia Contino (Centre culturel régional de Verviers), Stéphanie Croquet (Centre culturel de Jodoigne), Justine Dandoy (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy), Fabienne De Vuyst (Centre culturel de Thuin), Fernand Duchesne (Centre culturel de Thuin), Cécile Dupont (Foyer culturel de Florennes), Pierre Fasbender (Centre culturel de Habay), Hubert Fiasse (Maison de la Culture Famenne-Ardenne - Marche-en-Famenne), Karin Fontaine (L'Entrela - Centre culturel de Evere), Laurence Garot (Centre culturel de Perwez), Eddy Gijssens (Centre culturel d'Amay), Denis Gilis (Centre culturel de Ans), Edith Grandjean (Centre culturel du Brabant wallon), Renaud Grigoletto (Centre culturel de Saint-Georges), Thierry Guérin (Centre culturel de Saint-Georges), Jean-Luc Gustin (Centre culturel "Henri Simon" de Sprimont), Laurent Habran (Foyer culturel de Florennes), Fabrice Hermans (Centre culturel de Fleurus), Philippe Hesmans (Centre culturel de Morlanwelz), Jean-Pierre Houet (Centre culturel d'Engis), Rachel Jans (Centre culturel de Marchin), Sabine Lapôte (Centre culturel de Walcourt), Jacques-Yves Le Docte (Maison de la Création - Centre culturel de Bruxelles Nord), Christophe Latet (Centre culturel de Durbuy), Daphné Leclef (Concertation bruxelloise), Amik Lemaire (Centre armillaire, Centre culturel de Jette), Valérie Lossignol (Centre culturel régional du Centre), Christophe Loyen (Centre culturel de Chênée), Sabine Marchetti (La Venerie - Centre culturel de Watermael-Boisfort), Delphine Masset (Centre culturel de Dison), Pierre Mativa (Centre culturel de Wanze), Bernard Michel (Centre culturel de l'Entité fossoise), Laurence Moerenhout (Espace Bernier - Centre culturel de Waterloo), Bernard Mottet (Centre culturel Rossignol - Tintigny), Manu Paÿe (Centre culturel de la Vallée de la Néthen), Etienne Pevenasse (Centre culturel de Gerpennes), Pascale Piérard (Centre culturel Ourthe et Meuse), Véronique Piscart (Centre culturel de Hotton), Cécilia Rigaux (Centre culturel de Dison), Patricia Santoro (CRAC'S - Sambreville), Catherine Surole (Centre culturel de Theux), Saskia Simon (Centre culturel de Jette), François Struys (Centre culturel de Marchin), Laetitia Tarditi (Centre culturel de Leuze), Jean-Luc Urbain (Centre culturel de Thuin), Fabrice Vandersmissen (CEC La Venerie), Georges Venturini (Centre culturel de Couvin), Florence Vincent (Centre culturel de Gerpennes), Stéphanie Weisser (Centre culturel La Villa - Ganshoren), Thierry Wennes (Centre culturel de Fosses-la-Ville), Sébastien Wilkin (Centre culturel de Beau Canton), Sarah Wlomainck (Foyer socioculturel d'Antoing), Jérôme Wyn (Centre culturel de Dison)

Excusés avec procuration : Bernadette Bourdouxhe (Soumagne), Steve Cerisier (Centre culturel de Rebecq), Julie Deschamps (Arrêt 59, Centre culturel de Peruwelz), Alexandra Philippe (Centre culturel de Spa), Pascal Pénichoux (Centre culturel de Bastogne), Benoît Raoult (Ecrin, Centre culturel d'Eghezée), Joseph Reynaerts (Centre culturel de Soumagne)

Excusés : Nathalie Caccialupi (Centre culturel d'Aiseau-Prezles), Michel Gelinne (La Venerie, Centre culturel de Watermael-Boisfort), Hervé Persain (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)

Excusé, non membre : Luc Logist (vérificateur aux comptes)

Personnel de l'association : Liesbeth Vandersteene, directrice

À l'ordre du jour :

- (1) approbation de l'ordre du jour ;
- (2) approbation du PV de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 mars 2015 (voir copie ci-jointe) ;
- (3) rapport d'activités 2014, situation de l'association* ;
- (4) analyse des comptes 2014* ;
- (5) rapport des vérificateurs des comptes ;
- (6) approbation du rapport et des comptes 2014 et décharge aux administrateurs ;
- (7) admissions, démissions éventuelles ;
- (8) perspectives 2015 et budget 2015* ;
- (9) approbation du projet 2015 et du budget 2015 ;
- (10) renouvellement des vérificateurs des comptes ;
- (11) élection de nouveaux administrateurs pour remplacer les administrateurs du « tiers sortant », par ailleurs rééligibles, ainsi que les administrateurs démissionnaires ;
- (12) « Vers une confédération ACC-ASTRAC ? » consultation des membres et réflexion partagée sur l'avenir de l'action fédérative des Centres culturels.

La réunion débute à 10h15.

Afin d'identifier les participants à l'AG, chacun se présente.

On passe à l'ordre du jour.

(1) approbation de l'ordre du jour

→ ***L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.***

(2) approbation du PV de l'Assemblée Générale du 16 mai 2013 et de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2013

→ ***Les deux PV sont approuvés à l'unanimité.***

(3) rapport d'activités 2013, situation de l'association

Le rapport d'activité est présenté par Liesbeth Vandersteene.

Au vu des nouveaux membres présents dans la salle, elle commence par un rappel des « missions de base » de l'ASTRAC en tant qu'association représentative et fédérative, suivi d'une contextualisation du cadre de travail : équipe, CA, membres effectifs, membres adhérents.

L'année 2014 aura été celle de la préparation d'un plan d'action 2016-2020 en vue de la demande de reconnaissance sur la base du nouveau décret, demande qui a été introduite auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 31 décembre. Dans ce contexte, un important travail de réflexion partagée a été réalisé avec l'ACC qui a débouché sur une note d'intention commune jetant les fondations d'une « coupole fédérative » des Centres culturels.

Malgré l'énergie considérable investie dans ce chantier, l'ASTRAC a poursuivi son rôle d'orua en suivant de près le chantier d'accompagnement de la transition vers le nouveau décret et maintenu ses activités récurrentes (rencontres professionnelles, carte pro, brèves d'information), tout en développant le nouveau projet de la Plateforme d'Echange et de Partage. Ce projet, lancé sans aide supplémentaire, a rencontré un beau succès dès son lancement et a accéléré le chantier de refonte du site internet.

(4) analyse des comptes 2014

Pascale Piérard, trésorière de l'ASTRAC, présente le rapport comptable 2014.

Nous avons tout d'abord l'actif, qui constitue l'ensemble de nos avoirs. En 1er lieu, les actifs immobilisés. Il s'agit de matériel informatique amorti pour une grande partie. La valeur résiduelle

de l'ensemble de ce matériel (ordinateur, appareil photo,) est de 1859,04 euros. Les tableaux d'amortissement sont disponibles pour les personnes qui souhaiteraient les consulter.

En ce qui concerne les actifs circulants, ils sont constitués, essentiellement dans notre cas, par les valeurs disponibles. Celles-ci nous permettent de constituer une trésorerie suffisante pour assurer la jonction jusqu'à la perception du fonds écurieuil en début d'année suivante. On peut aussi y voir une charge à reporter de 880 euros. Celle-ci représente un montant lié à la Journée Pro de janvier 2015 - somme de 720 euros et le coût d'une formation à laquelle la coordinatrice de l'ASTRAC s'était inscrite - 160 euros - mais qui a été reportée.

Le passif ensuite, avec notamment des capitaux propres pour 22 922,48 euros. Dont 10 924,10 euros, le même montant que lors des années précédentes pour le fonds social prévu en cas de licenciement. Ce fonds est donc maintenu. Comme au 31 décembre 2013, il reste une somme de 1257 euros pour l'éventualité de nouveaux investissements, prévus initialement pour l'aménagement des locaux. 11 306,91 euros de bénéfices reportés dont on soustrait la perte de l'année.

Le subside en capital de 4500 euros est relatif à une subvention accordée en 2012 et 2013 pour des achats de matériel. Montant amorti à ce jour à concurrence de 3500 euros.

Les dettes sont essentiellement salariales: salaires de décembre et provision du pécule de vacances. Des factures qui ont été honorées dès janvier 2015.

A la lecture de ce bilan, on s'aperçoit que la perte d'exploitation au 31 décembre 2014 est de 1748,07 euros, dont on soustrait les produits financiers pour une valeur de 225,39 euros. Ce qui nous amène, au bilan, à une perte – après ajout des charges financières – de 1565,53 euros. L'actif et le passif sont respectivement de 41 848,39 euros. En 2013 ils étaient de 36 933,52 euros. Le détail du compte de résultats nous montre la rigueur avec laquelle l'équipe gère au quotidien les dépenses liées au fonctionnement et aux activités de l'ASTRAC. Malgré cette vigilance, nous constatons, pour la première fois depuis plusieurs années, une légère perte. Elle s'explique par plusieurs années de financements serrés et difficiles, des dépenses liées à l'aménagement du nouvel espace dédié à l'ASTRAC et une augmentation momentanée du volume global de l'emploi lorsque cela était nécessaire. Ce résultat au 31 décembre 2014 nous invite à poursuivre nos réflexions sur des pistes de financements.

Ces comptes 2014 ont été vérifiés par Luc Logist, vérificateur des comptes et Benoit Raoult, directeur du Centre culturel d'Eghezée. Ce dernier a accepté de nous dépanner alors qu'il n'a pas été désigné officiellement. En effet, l'ancienne vérificatrice des comptes Gaëlle Defays, collègue de Benoit, est devenue entretemps – dans le cadre d'une activité complémentaire – la comptable attitrée de l'ASTRAC. Luc et Benoit ont pu prendre connaissance des pièces justificatives et les précisions qu'ils souhaitaient ont été apportées.

Merci également à Fabienne Renzonnet et au Centre culturel de Chênée pour le temps encore consacré aux comptes de l'ASTRAC en 2014 et à Gaëlle Defays pour le travail comptable effectué pour l'ASTRAC.

(5) rapport des vérificateurs aux comptes

Comme énoncé ci-dessus, Gaëlle Defays et Luc Logist ont été désignés comme vérificateurs aux comptes à l'occasion de l'AG statutaire de mai 2013.

Depuis le début de cette année, Gaëlle Defays travaille pour l'ASTRAC en tant que comptable indépendante rémunérée. Elle a dès lors dû quitter la fonction de vérificatrice.

Benoît Raoult, directeur du Centre culturel d'Eghezée et membre de l'ASTRAC excusé aujourd'hui, a assisté Luc Logist dans l'examen des comptes sans toutefois avoir été désigné par l'AG.

Cet examen qui a eu lieu le 27 février à Eghezée a donné lieu à une série de remarques, notamment en ce qui concerne la tenue du registre de caisse. Sur la base de ces remarques quelques modifications ont été faites aux comptes.

Suite à l'examen des comptes modifiés, Luc Logist excusé aujourd'hui, a rédigé le rapport suivant :

Je, soussignés, Luc Logist, vérificateur des comptes de l'asbl ASTRAC désignés par l'Assemblée générale du 16 mai 2013, déclare avoir procédé, le vendredi 27 février à Eghezée, à l'examen du bilan et des pièces comptables de l'exercice 2014 de l'ASTRAC.

Nous avons trouvé les comptes exacts et conformes et proposons dès lors à l'Assemblée générale de les approuver et de donner décharge aux administrateurs.

Remarque : Après vérification des comptes et vérification minutieuse de tous les documents, les remarques effectuées ont été prises en compte et les modifications apportées. J'insiste pour que cela perdure pour les prochains exercices.

Fait à Gembloux le 18 mai 2014

(6) approbation du rapport et des comptes 2014 et décharge aux administrateurs

→ Le rapport et les comptes sont approuvés à l'unanimité. Décharge est donnée aux administrateurs.

(7) admissions, démissions éventuelles

Conformément aux statuts de l'asbl, les membres effectifs de l'asbl ASTRAC 2014 qui ont quitté le secteur des Centres culturels et ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur cotisation ou leur affiliation sont réputés démissionnaires.

66 membres 2014 ont à présent renouvelé leur affiliation.

En dehors d'eux, les personnes suivantes, professionnels en Centres culturels agréés de la Fédération-Wallonie-Bruxelles, qui n'étaient pas membre de l'asbl en 2014, souhaitent devenir membre de l'AG :

- (1) Pierre Anthoine (Centre culturel de Tubize)
- (2) Marie Bauwens (Centre culturel de Perwez)
- (3) Anne-Laure Bechet (Centre culturel Josphé Faucon – Le Roeulx)
- (4) Omar Bouchahrouf (Centre culturel d'Andenne)
- (5) Nathalie Caccialupi (Centre culturel d'Aiseau-Presles)
- (6) Laetitia Contino (Centre culturel régional de Verviers)
- (7) Didier Delannoy (Centre culturel de Floreffe)
- (8) Philippe Deman (Maison de la Culture de Tournai)
- (9) Fabienne De Vuyst (Centre culturel de Thuin)
- (10) Morgan Di Salvia (Maison culturelle de Quaregon)
- (11) Ratna Dithal (Centre culturel de Spa)
- (12) Fernand Duchêne (Centre culturel de Thuin)
- (13) Pierre Duquesne (Centre culturel de Soignies)
- (14) Hubert Fiasse (Maison culturelle Famenne-Ardenne)
- (15) Laurence Garot (Centre culturel de Perwez)
- (16) Edith Grandjean (Centre culturel du Brabant Wallon)
- (17) Gregory Grigoletto (Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse)
- (18) Henri Grosjean (Centre culturel de Spa)
- (19) Rachel Jans (Centre culturel de Marchin)
- (20) Mathieu Lalot (Centre culturel de Beauraing)
- (21) Christophe Latet (Centre culturel de Durbuy)
- (22) Marc Lecléf (La Posterie, Centre culturel de Courcelles)
- (23) Amik Lemaire (Centre culturel de Jette)
- (24) Sabine Marchetti (La Vénérie, Watermael-Boitsfort)

- (25) Delphine Masset (Centre culture de Dison)
- (26) Brigitte Peremans (Centre culturel de Rixensart)
- (27) Cécilia Rigaux (Centre culturel de Dison)
- (28) Patrick Robert (Centre culturel de Frameries)
- (29) Patricia Santoro (CRAC'S – Sambreville)
- (30) Saskia Simon (Centre armillaire – Jette)
- (31) Martin Smets (Espace Senghor – Etterbeek)
- (32) François Struys (Centre culturel de Marchin)
- (33) Jean-Luc Urbain (Centre culturel de Thuin)
- (34) Florence Vincent (Centre culturel de Gerpinnes)
- (35) Bernadette Vrancken (Le Fourquet, Centre culturel de Berchem-Saint-Agathe)
- (36) Stéphanie Weisser (La Villa – Centre culturel de Ganshoren)
- (37) Thierry Wennes (Centre culturel de Fosses-la-Ville)

Nous avons également reçu les candidatures de Charlotte Fivet et Eve Thiébaud de l'équipe de l'asbl Pays de Geminiacum, où elles travaillent resp. en tant que coordinatrice et animatrice. Leur association a introduit en septembre 2014 une demande de principe en vue de pouvoir introduire une demande de reconnaissance sur la base du nouveau décret.

L'asbl Pays de Geminiacum souhaite par ailleurs devenir membre adhérent de l'ASTRAC.

Pour rappel, les statuts de l'asbl ASTRAC prévoient que :

- les travailleurs d'associations qui ne sont pas des Centres culturels reconnus ou des concertations du secteur peuvent devenir membre effectif de l'ASTRAC si leur association a déposé un dossier de demande de reconnaissance comme Centre culturel auprès l'administration, et ce jusqu'à décision ministérielle, ou si leur association est assimilé à un Centre culturel par décision de l'assemblée générale
- les associations qui ont déposé un dossier de demande de reconnaissance comme Centre culturel auprès l'administration, et ce jusqu'à décision ministérielle, ou sont est assimilés à un Centre culturel par décision de l'assemblée générale peuvent devenir membre adhérent de l'ASTRAC.

→ Considérant que le Pays de Geminiacum a lancé les démarches en vue d'obtenir la reconnaissance, l'AG décide d'accepter ces candidatures.

Les 37 candidatures sont également acceptées à l'unanimité.

(8) perspectives 2015 et budget 2015

Liesbeth Vandersteene présente les perspectives et le budget 2015.

Les perspectives 2015 sont basées sur :

- *le prolongement et, dans la mesure du possible, le renforcement de notre mission première : mettre en réseau les professionnels en Centres culturels*
- *une vigilance continue quant à l'application et le financement du décret dans les meilleures conditions possibles ; une attention particulière aux besoins, d'accompagnement notamment, des équipes en lien avec la transition ;*
- *notre volonté de contribuer aux réflexions organisées par la Ministre Joëlle Milquet pour nourrir les politiques culturelles de la législature (dont Bouger les lignes) dans un esprit de solidarité avec l'ensemble des secteurs et acteurs culturels ;*
- *la défense de notre demande de reconnaissance 2016-2020 introduite auprès de la FWB au 31 décembre 2014*
- *la concrétisation et l'opérationnalisation des intentions partagées entre l'ASTRAC et l'ACC sous la forme d'un projet de convention ASTRAC-ACC ; l'exploration de pistes pour créer de nouvelles synergies.*
- *la réorganisation de l'équipe professionnelle, en lien avec la recherche d'articulations et coopérations nouvelles avec les autres acteurs du champ fédératifs, l'ACC notamment.*

Le projet de la Plateforme d'Echange et de Partage sera développé selon les moyens disponibles.

Les actions récurrentes seront maintenues :

- *Journée pro dont la nouvelle formule 2014 a été riche d'enseignements ;*
- *Carte pro ; diffusée d'une nouvelle manière, la gestion passée étant très lourde, la procédure actuelle a bien fonctionné ;*
- *information du secteur.*

Dans l'attente du renouvellement de notre accord de financement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le budget 2015 présente une grande continuité par rapport au résultat 2014.

Quelques dépenses nouvelles sont à signaler :

- *l'ASTRAC fonctionne désormais avec une comptable rémunérée ;*
- *le bureau est nettoyé depuis quelques mois par une personne sous le statut ALE ;*
- *nous avons prévu de prendre une assurance omnium missions*

Le budget est présenté avec un déficit de 5.686,15 euros.

Le bénéfice reporté épongera ce déficit si de nouvelles aides ne pouvaient être trouvées.

(9) approbation du projet 2015 et du budget 2015

→ Le projet 2015 et le budget 2015 sont approuvés à l'unanimité.

(10) renouvellement des vérificateurs aux comptes

Luc Logist et Gaëlle Defays sont démissionnaires.

Didier Caille (Centre culturel régional du Centre) et Sabine Marchetti (La Vénérie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort) présentent leur candidature.

→ Ils sont élus pour deux ans.

(11) élection de nouveaux administrateurs pour remplacer les administrateurs du « tiers sortant », par ailleurs rééligibles, ainsi que les administrateurs démissionnaires

Le CA de l'ASTRAC est composé de 18 administrateurs maximum dont les mandats sont renouvelables par tiers chaque année à l'occasion de l'AG.

Le CA a été composé de 17 membres suite à l'AG de juin 2014. Thomas Predour et Sébastien Wilkin ont présenté leur démission dans le courant du second semestre 2014.

Sont sortants en 2015 : Audrey Bonhomme, Justine Dandoy, Laurent Habran, Christophe Loyer, Etienne Pevenasse, Pascale Pierard.

Tous représentent leur candidature

Se proposent en outre : Nathalie Caccialupi (directrice du Centre culture d'Aiseau-Presles), excusée aujourd'hui, Delphine Masset (animatrice du Centre culturel de Dison) et Florence Vincent, assistante de direction au Centre culturel de Gerpennes.

Delphine Masset et Florence Vincent présentent leurs motivations devant l'AG.

→ Ces 8 candidatures sont acceptées à l'unanimité.

Audrey Bonhomme, Nathalie Caccialupi, Justine Dandoy, Laurent Habran Christophe Loyer, Delphine Masset, Etienne Pevenasse, Pascale Pierard et Florence Vincent sont par conséquent élus membres du Conseil d'Administration. Ils seront sortants en 2018.

Le président remercie l'équipe, les administrateurs et les membres.

(12) «Vers une confédération ACC-ASTRAC ?» consultation des membres et réflexion partagée sur l'avenir de l'action fédérative des Centres culturels.

L'AG est clôturé par une demi-heure d'échanges avec les membres sur la perspective d'un éventuel regroupement ACC-ASTRAC, telle qu'envisagée par le Cabinet Milquet. Le président invite les membres présents à réagir.

Points de vue exprimés, en vrac :

- Un rapprochement entre les deux structures est souhaitable mais les identités des deux doivent être préservées. Leurs intérêts sont parfois divergents. L'ASTRAC est une assemblée professionnelle, l'ACC pas ; que restera-t-il de cette spécificité au sein d'une structure unique ?
- La complémentarité entre l'ACC et l'ASTRAC est un plus, il faut préserver l'expertise présente des deux côtés, préserver les valeurs, le sens des actions, malgré les pressions budgétaires.
- L'ASTRAC, est-elle un syndicat ? Il serait utile de rappeler aujourd'hui l'objet des deux associations. Se positionnent-elles toujours respectivement comme le représentant des « patrons » et des « travailleurs » ? Cet antagonisme est-il toujours opportun ? Il est nécessaire aussi de définir ce que les deux organisations ont en commun, de voir s'il est possible de le renforcer pour parler d'une seule voix aux interlocuteurs du secteur.
- Que gagnera le secteur avec une fusion de l'ASTRAC et l'ACC ???
- Il est nécessaire d'élargir le débat, d'oser une mise à plat avec un regard sur le moyen terme, à partir de constats sur l'évolution du secteur comme sa professionnalisation, le fait qu'il est devenu un interlocuteur incontournable, et en se positionnant par rapport à la philosophie des droits culturels et celle du décret, à partir d'une vision prospective sur l'intégration des Centres culturels dans les communautés urbaines/rurales et leur relation avec les Régions. La fédération sectorielle de demain doit s'organiser à partir de chambres spécialisés ; l'ACC y jouerait le rôle de chambre patronale dans la coordination paritaire ; l'ASTRAC pourrait y devenir une chambre professionnelle ; quid de ASSPROPRO ? Les trois organisations ont besoin d'un organe de concertation commun. A côté de cela, il faudrait y articuler des organes de concertation par région. Il y a une nécessité de rassembler ; cela permettra également de trouver de nouveaux moyens.
- Aujourd'hui, sans la fusion, c'est essentiellement l'ACC qui représente le secteur à l'extérieur. Est-ce qu'elle défend toujours nos enjeux comme nous le souhaitons ? Avec une seule structure fédérative dans laquelle l'ASTRAC peut trouver sa place, on sera plus fort et mieux entendu.
- Le principal enjeu n'est pas sectoriel, mais se situe au niveau du champ ; il y a urgence à ce niveau là. Dans un contexte où notre travail est en danger, il faut aller de l'avant pour défendre notre action, se renforcer en alliant nos forces, devenir plus solides, plus légitimes.
- L'action de l'ASTRAC se situe dans le champ sémantique des pratiques, ce qui lui donne toute sa légitimité. S'il faut un seul interlocuteur fédératif pour le secteur, pourquoi, celui-ci ne se développerait-il pas à partir de l'ASTRAC, plutôt qu'à partir de l'ACC ?
- La fusion n'empêchera pas la création d'une nouvelle organisation fédérative pour répondre à des besoins ou aspirations spécifiques...
- Pour ASSPROPRO, son intégration dans une structure unique avec l'ACC et l'ASTRAC n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui. ASSPROPRO n'y voit aucune utilité.

Liesbeth Vandersteene pose la question suivante aux membres : Dans le cas d'un éventuel regroupement ASTRAC-ACC, que souhaiteriez-vous absolument garder de l'ASTRAC telle qu'elle existe aujourd'hui ?

Réponses en vrac :

- l'attention apportée à l' « aspect humain »
- l'attention aux petits lieux du secteur
- la dynamique participative, ascendante au sein de l'ASTRAC (pas gagné d'avance...)

- l'attention aux pratiques
- la volonté des personnes qui portent l'association

Fin de l'Assemblée générale à 11h05.

L'AG 2015 est suivie d'une rencontre sectorielle sur les perspectives du secteur quant à l'application du nouveau décret.

PV rédigé par Liesbeth Vandersteene

Approuvé par le CA de l'ASTRAC en réunion à Jamoigne, le 18 juin 2015